

AVENANT REGLEMENT PARTICULIER DE L'ENDURO DU PLATEAU

Le 2 juin 2024 (sous réserve de modification)

ARTICLE 1 Le Moto club du Plateau de ROCROI organise le 2 juin 2024 un enduro zone européenne au départ de ETEIGNIERES 08260. Horaires de manifestation : 8h00 à 20h00
Pour cette épreuve, il sera appliqué le règlement FFM et celui de la LMGE.
Chaque participant doit connaître ces règlements et s'engage à les respecter sans réserve

ARTICLE 2 PLAQUES NON FOURNIES par l'organisateur
Selon le règlement FFM 2024

INTER (ligue 1)	INTER	3 plaques ROUGES numéros BLANCS
CHAMPIONNAT (ligue 1)	Français E1-E2-E3 Belges Nationaux-Espoirs	3 plaques JAUNES numéros NOIRS
TROPHEE (ligue 2)	Français E1-E2-E3-Féminine-50CC Belges Gentlemen-Juniors-Expert-Girl-50cc	3 plaques VERTES numéros BLANCS
CRITERIUM (ligue 3)	Français E1-E2-E3 Belges Randonneurs	3 plaques NOIRES numéros BLANCS

Cette épreuve compte pour les championnats de ligue du Grand Est, des Hauts de France et d'Ile de France ainsi que pour le championnat national de Belgique

ARTICLE 3 ENGAGEMENTS :

Les engagements se feront **UNIQUEMENT** sur www.inscriptions.liguemotograndest.fr **AVANT** le 25 Mai 2024 Les droits d'engagement sont fixés à 70 € .

Paiement CB **OBLIGATOIRE** (Débité 15 jrs avant épreuve) pour valider engagement

Le nombre d'engagés est limité à 550 pilotes.

L'attribution des numéros se fera à la seule discrétion du comité organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'engagement d'un concurrent sans avoir à en donner la raison.

Si vous voulez rouler **GROUPE**, veuillez faire vos engagements **GROUPE**

ARTICLE 4 Un circuit d'environ 100kms à parcourir 1 - 2 ou 3 fois par les pilotes selon leurs catégories respectives ; 3 CH par tour, dont 1 sans ravitaillement.

Trois commissaires dans chaque spéciale. Les 3 spéciales seront chronométrés à chaque tour.

Tout pilote quittant le tracé du parcours sera mis hors course sans appel possible.

Le non respect du code de la route sera sanctionné par une exclusion.

ARTICLE 5 : Contrôles administratifs et techniques

Samedi 1 juin de 15h30 à 19h00 et dimanche 2 juin de 6h30 à 7h30

Les pilotes devront **impérativement** se présenter munis **obligatoirement** des documents suivants :

- licence FFM 2024
- PERMIS de conduire ou CASM et BSR pour les 50CC
- CARTE GRISE de la moto W et WW garage non admis
- Attestation d'ASSURANCE de la moto en cours de validité

Dans le cas d'une attestation de type GARAGE ne précisant pas le N° d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné. (art 6 de FFM)

En cas de prêt de la machine, des attestations de prêt et d'assurance précisant l'immatriculation devront être fournies.

Pour les licences une manifestation, un certificat médical de moins d'un an et une autorisation de sortie de leur fédération pour les pilotes non licenciés FFM. Licence à pré remplie, obligatoirement, sur le site de la FFM et à fournir au contrôle administratif accompagné du règlement. <http://www.ffmoto.org/journee-licence>

Vérifications TECHNIQUES

Les motos devront être conformes au code de la route et de la FFM .

- **CASQUE** norme ECE22-05 et le numéro d'homologation doit commencer par 05
- Protection **DORSALE** et **PECTORALE OBLIGATOIRE** homologuée **CE** et label **FFM**

Si elles ne bénéficient pas du label FFM, elles devront être conformes aux normes suivantes :

- pectorale norme EN 14021, - dorsale norme 1621-2,
- gilet intégral norme EN 14021, - gilet gonflable norme EN 1621-4

- **PNEU FIM** avant arrière **OBLIGATOIRE**
- **Eclairage** avant arrière (code-phare)
- **Bouton coupe contact** en état de fonctionnement et à portée de main
- **Protège chaîne en sortie de boîte** (cache pignon)
- **Garde chaîne et/ou guide chaîne** (le pied ne doit pas passer)
- **Protection mousse guidon**
- **Repose pieds** non grippés et non soudés
- **Garde boue plat (style cross)** **INTERDIT**
- **Plaque immatriculation** fixée au garde boue (non écrite directement sur le garde boue) non coupante et ne doit pas dépasser de la largeur du garde boue
- Niveau **SONORE** **CONTROLE DE TOUTES LES MOTOS AU SONOMETRE**

REGLES DE CONDUITE

L'épreuve se déroulant sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront **se conformer aux règles du code de la route**. Tout manquement à cette règle, toute conduite irrespectueuse, toute reconnaissance motorisée des spéciales entraîneront la disqualification du pilote.

L'enduro traverse des villages, des contrôles seront en place, aucun débordement ne sera toléré dans les villages et sera sanctionné immédiatement par l'exclusion.

RAVITAILLEMENT ASSISTANCE

Des points de ravitaillement (CH) essence jalonneront le parcours. : **2 PAR TOUR**

Un tapis environnemental est exigé au stand. Sur chaque ravitaillement

L'assistance du pilote devra disposer d'un extincteur (visible)

Les suiveurs sont formellement interdits.

ARTICLE 6 OFFICIELS

Directeur de course : Mr DANCOURT Bruno

Directeur technique : Mr VALLERAND Daniel

Responsable relations : Mr LECOESTER Stéphane

Commissaires sportifs : Mr Jean luc PARANT, Jean Paul RAGUET et Regis LOIX

Commissaires techniques : Mr NOIRET

Chronométrage et résultat : MOTOTT

Docteur de service : Dr DELEBOIS de ROCROI

ARTICLE 7 : Remise des prix au PC Course à la fin de l'épreuve dans la mesure des possibilités techniques .Seules les réclamations déposées dans les 30 min seront étudiées ;
Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment et sans contestation possible les termes de ce présent règlement